

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 111-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.180

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schilt (Utzigen, UDC) (porte-parole)
Riem (Iffwil, Le Centre)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)
Salzmann (Mülchi, UDC)
Ritter (Burgdorf, pvl)
Dumermuth (Thun, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Adaptation urgente du programme cantonal d'encouragement pour l'efficacité énergétique

Le Conseil-exécutif est chargé d'adapter le programme cantonal d'encouragement pour l'efficacité énergétique afin que le bois-énergie ne soit pas défavorisé :

1. Les propriétaires de bâtiments qui remplacent un chauffage au mazout par un chauffage au bois reçoivent un soutien correspondant au moins au montant minimal alloué pour une pompe à chaleur.
2. Le remplacement d'un chauffage au bois par un chauffage au bois, quelle que soit sa taille, ouvre droit à une subvention convenable et proportionnée.
3. Les communes continuent de recevoir des subventions d'un montant convenable, compte tenu du budget dont dispose le canton, pour les bâtiments dont elles sont propriétaires.

Développement :

Le but principal de la motion est de développer les incitations à réduire les émissions de CO₂ afin de préserver le climat, en particulier en mettant l'accent sur le bois-énergie pour la production de chaleur. Les coupes dans le programme cantonal d'encouragement entrées en vigueur en avril 2021 doivent impérativement être aménagées. Vu la stratégie énergétique et plus spécialement les volumes croissants de bois-énergie produits chaque année dans les forêts bernoises, il faut continuer à encourager toutes les couches de la population à utiliser le bois comme source d'énergie et donc développer résolument les incitations financières dans ce sens. L'augmentation de la demande de bois de sciage et de gros bois entraîne automatiquement une hausse des volumes de bois-énergie. Le Conseil-exécutif doit tout faire pour que le bois-

énergie qui pousse « à nos portes » bénéficie d'un soutien systématique et ciblé, en particulier dans le secteur du chauffage.

Beaucoup de communes misent sur la norme Minergie ou sur des mesures pertinentes d'un point de vue écologique pour leurs projets de construction car elles peuvent compter sur des subventions fédérales et cantonales. Il y a tout lieu de penser que, si les subventions cantonales dont bénéficient les communes sont totalement supprimées, ces dernières manqueront de ressources financières pour mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement ou de la stratégie énergétique.

Cela laisserait sur le bord de la route en particulier les communes rurales plus petites avec des moyens financiers plus restreints ne pouvant plus jouer le rôle de modèle qu'on aime leur prêter.

Motivation de l'urgence : les adaptations proposées doivent être engagées rapidement afin que les personnes qui souhaitent construire retrouvent vite une sécurité de planification sur le plan financier et que le potentiel prometteur du bois-énergie pour la production de chaleur soit largement développé et exploité.

Destinataires

- Grand Conseil